

# Concours COSPLAY 2022



## **REGLEMENT**

La ville de Chartres organise le concours « Cosplay » le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 18h00 à 21h00  
Place des Epars à Chartres.

### **ARTICLE 1**

La participation à ce concours est gratuite et implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

### **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le règlement et la liste des documents à fournir sont à disposition au bureau information jeunesse (BIJ) soit sur le site [www.facebook.com/bijdechartres](http://www.facebook.com/bijdechartres) ou [bij28@agglo-ville.chartres.fr](mailto:bij28@agglo-ville.chartres.fr)

Les participants devront envoyer ou remettre à l'adresse suivante l'ensemble des pièces au Bureau Information Jeunesse, Place de la Cathédrale, 3 rue de l'étroit degré 28000 CHARTRES

#### **Pièce à fournir :**

- ✓ La fiche d'inscription dûment complétée.
- ✓ Copie d'une pièce d'identité ;
- ✓ L'autorisation parentale signée pour les personnes de moins de 18 ans ;
- ✓ Une image de référence du personnage cosplayé.
- ✓ Bande son sur clé USB afin d'accompagner le passage sur scène
- ✓

Les inscriptions seront effectives dès la réception des dossiers complets.

Les inscriptions sont ouvertes du 16 mai 2022 jusqu'au jour de l'évènement dans la limite des places disponibles.

### **ARTICLE 3 - CONCOURS**

Les individuels et les groupes (limités à 3 participants) se présenteront sur scène. La Durée de présentation se fera en fonction du nombre de participants et ne devra pas dépasser 10 minutes.

Pour des raisons d'hygiène, aucun micro ne pourra être mis à disposition lors des prestations scéniques.

#### **Les costumes doivent faire référence aux thèmes suivants :**

- ✓ Jeux vidéo,
- ✓ Dessins animés,
- ✓ Films ou séries,
- ✓ Mangas
- ✓ BD, Cosmics,

Le jury est composé de personnes choisies par les organisateurs.

**Durée de la prestation :**

- ✓ 1 minute et 30 secondes pour les participants solos,
- ✓ 2 minutes et 30 secondes pour participants en groupe.

**La note sera établie sur plusieurs critères :**

- ✓ Confection manuelle du costume, non obligatoire
- ✓ Qualité du costume
- ✓ Ressemblance à l'image de référence,
- ✓ Prestation scénique,
- ✓ Impression personnelle du jury

Les résultats et remise des prix se dérouleront sur scène. Les participants s'engagent à respecter le classement établi par le jury.

**ARTICLE 4 - REGLES DE SECURITE****Pour des raisons de sécurité sont interdits :**

- ✓ Armes blanches : toute arme offensive, tranchante ou contondante (poignard, épée, machette, couteau, etc.)
- ✓ Armes à feu : toute arme permettant de lancer des projectiles et cartouches
- ✓ Armes ou liquides incendiaires : tout objet ayant des propriétés à caractère incendiaire, risquant de mettre le feu à des objets ou causer des brûlures aux personnes,
- ✓ Tout liquide ou objet salissant comme la peinture, les confettis, les paillettes ou risquant de détériorer le matériel (fumigène, pétard etc.)

**Sont autorisés :**

- ✓ Les répliques d'armes, dont les matériaux ne présentent pas de danger particulier (mousse, carton, plastique non rigide, bois léger etc.)

**Savoir vivre****Sont strictement interdits :**

- ✓ Tout geste ou propos incitant à la violence, à la haine ou insultant,
- ✓ Tout objet à caractère pornographique ou raciste,
- ✓ Tout mauvais comportement (vol, vandalisme, agression physique ou verbale)

Toute transgression de ces règles de sécurité entraîne l'exclusion et la disqualification du ou des participants et peuvent être passibles de poursuites judiciaires.

**ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS**

Les participants autorisent la mairie de Chartres et ses différents services liés au projet « C'est l'été » à communiquer leurs noms et coordonnées lors des manifestations promotionnelles. Les participants acceptent également d'être photographiés et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes les manifestations promotionnelles et de communication liées à « C'est l'été ».

**ARTICLE 6 - INFORMATIONS GENERALES**

La Mairie de Chartres se réserve le droit d'annuler ou de modifier le présent concours si elle estime que les circonstances l'exigent sans qu'il y ait possibilité de recours. En la matière, elle ne pourra être l'objet d'aucune réclamation visant à engager sa responsabilité. Les candidats seront informés de ces modifications ou annulations dans la mesure du possible. Dans ce cas, les documents reçus seront retournés aux candidats.

## INSCRIPTION CONCOURS « COSPLAY »

A remplir et à retourner au Bureau information Jeunesse. Les inscriptions sont recevables jusqu'au jour de l'évènement dans la limite des places disponibles.

Pièce à joindre à ce dossier : Photocopie d'une pièce d'identité, fiche d'inscription signée ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs. Bande son sur Clé USB.

### IDENTITE :

Nom : ..... Prénom : .....

Pseudonyme

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Candidature individuelle**

**Candidature collective :**

Nombre : .....

Nom des membres du groupe : .....

Nom du groupe : .....

En m'inscrivant à ce concours je m'engage à respecter dans sa globalité le règlement fourni lors de mon inscription.

Fait à ..... Le .....

Signature :

Lu et approuvé



## Autorisation parentale pour participant mineur

A remplir par le responsable légal :

Je soussigné.....

Demeurant.....

.....

Agissant en qualité de.....

Autorise (nom et prénom)

.....

A participer au « **concours de Cosplay** » organisé par le Bureau Information Jeunesse de la Ville de Chartres pendant l'évènement C'été le **vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 de 18h00 à 21h00**, Place des Epars à Chartres.

Autorise la Mairie de Chartres à faire des photographies et/ou des vidéos de mon enfant le représentant dans le cadre des activités gérés par la DJSGE et à exploiter/diffuser ces prises de vues dans le but unique de promouvoir les activités.

En conséquence, j'autorise la Mairie de Chartres à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public par le biais du site internet, des publications diverses en rapport avec la Mairie de Chartres, des publications et sites internet de la ville et la communauté de communes d'implantation de la structure ou durant des assemblées, les films et les photographies pris dans le cadre de ce projet et/ou les paroles prononcés par mon enfant dans ce même cadre.

Les photographies, films et/ou interviews pourront être exploités et utilisés directement par l'organisation sous toute forme et supports connus notamment les outils électroniques (sites internet et autres). Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films, et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou/et ma réputation; ni d'utiliser à tout fin à caractère pornographique, raciste, xénophobe, ou tout autre exploitation préjudiciable. Je reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des images prises et tournées. La durée de vie de cette autorisation est illimitée dans le temps.

Refuse la participation de mon enfant aux reportages (photos, films, interviews) réalisés par la Mairie de Chartres.

Fait à..... Le.....

Signature du responsable légal :